



CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES FORMATIONS CYBERCOMPLUS

CYBERCOMPLUS se réserve la possibilité de modifier ou mettre à jour ses conditions générales à tout moment. Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.cybercomplus.com.

PRESENTATION

CYBERCOMPLUS est un organisme de formation dont le siège social est établi 4, rue Condé Damproube 97131 PETIT-CANAL GUADELOUPE (France). CYBERCOMPLUS développe, propose et dispense des formations en présentiel, en groupe ou en individuel, et des formations sur mesure adaptées à chaque public et individu.

OBJET

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de CYBERCOMPLUS, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que CYBERCOMPLUS ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Le Client se porte fort du respect des présentes CGV.

Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de CYBERCOMPLUS, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de formation à ses besoins.

CONDITIONS FINANCIERES

Les dispositions du présent article concernent toute les formations en groupe ou en individuel réalisées dans les locaux de CYBERCOMPLUS ou dans des locaux mis à disposition pour CYBERCOMPLUS.

En contrepartie d'une action de formation, le client, bénéficiaire (ou le financeur dans le cadre d'une subrogation de paiement s'acquittera du cout total de la formation qui sera spécifié dans la convention de formation et qui couvrent l'intégralité des frais engagés par l'organisme de formation pour la dite formation.

La totalité du montant de la formation doit être réglée avant le démarrage de la formation à l'ordre de CYBERCOMPLUS.

Les prix indiqués pour les formations sont net. CYBERCOMPLUS atteste être exonéré de TVA.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation.

INSUFFISANCE DU NOMBRE DE PARTICIPANTS A UNE SESSION

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, CYBERCOMPLUS se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités.



DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client revêtu de sa signature ou du cachet de l'entreprise. L'attestation de participation est adressée après la formation.

Une attestation de présence pour chaque partie peut être fournie sur demande.

REGLEMENT PAR UN OPCA

En cas de règlement par l'OPCA dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signé à CYBERCOMPLUS. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée par CYBERCOMPLUS au Client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à CYBERCOMPLUS au premier jour de la formation, CYBERCOMPLUS se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

ANNULATION DES FORMATIONS A L'INITIATIVE DU CLIENT

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre CYBERCOMPLUS et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité ;
- report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : 30 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client ;
- report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la session : 50 % des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

La proposition et les prix indiqués par CYBERCOMPLUS sont valables un (1) mois à compter de l'envoi du bon de commande.

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par CYBERCOMPLUS d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité du Client, dans le délai d'un (1) mois à compter de l'émission dudit bon de commande.

La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions, lesquelles pourront être modifiées par CYBERCOMPLUS à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du Client.



LIMITATIONS DE RESPONSABILITE DE CYBERCOMPLUS

La responsabilité de CYBERCOMPLUS est expressément limitée à l'indemnisation des dommages Directs prouvés par le Client. La responsabilité de CYBERCOMPLUS est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de CYBERCOMPLUS ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE

CYBERCOMPLUS est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. À cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ...) utilisés par CYBERCOMPLUS pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de CYBERCOMPLUS.

À ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée.

CONFIDENTIALITE

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents échangés entre eux dans le cadre de la mise en place et de l'exécution des actions de formation.

COMMUNICATION

Le Client accepte d'être cité par CYBERCOMPLUS comme client de ses offres de services, aux frais de CYBERCOMPLUS.

CYBERCOMPLUS peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL DU STAGIAIRE

Les données personnelles des stagiaires sont utilisées dans le cadre strict de l'inscription, de l'exécution et du suivi de sa formation par les services CYBERCOMPLUS en charge du traitement.

En application de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel, le stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation du traitement ainsi qu'un droit d'opposition et de portabilité de ses données si cela est applicable, qui peut être exercé en s'adressant à CYBERCOMPLUS 4, rue Condé Damproube 97131 PETIT-CANAL.